

N° 1

NAISSANCE  
de

Augustine Catherine  
Adrienne Ghislaine  
Charlier

L'an mil neuf cent dix-neuf, le onzième jour du mois  
d'Avril à une heure du soir par devant Nous, Eugène Fouassin  
Echevin, remplacé par l'officier public de l'état-civil de la commune  
de Lamontzée arrondissement judiciaire de Huy  
Province de Liège a comparu Charlier Joseph Pierre, journaliste,  
âgé de vingt-trois ans, domicilié à Lamontzée

lequel nous a présenté un enfant  
du sexe féminin née Thier à dix heures  
du soir en cette commune et lui déclarant et de son  
épouse Marie Eugénie Bertrand ménagère, âgée  
de trente-un ans, domiciliée à Lamontzée et auquel  
il a déclaré vouloir donner les prénoms de Augustine  
Catherine Adrienne Ghislaine

les dites déclaration et présentation faites en présence de Auguste Mahvoz,  
secrétaire communal, âgé de cinquante-neuf ans et de  
Jules Fresse, mécanicien, âgé de trente-neuf ans, domi-  
ciliés à Lamontzée

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous

Joseph Charlier      Mahvoz      J. Fresse  
*(Signature of Auguste Mahvoz)*  
*(Signature of Jules Fresse)*



Volume 1  
Folio 44  
Case 7  
du Registre de population

N° 2

NAISSANCE

de

Firmin Maurice

Ghislain

Depas

L'enfant dont l'acte de naissance est ci contre a été reconnu par sa mère devant l'officier de l'état civil de cette commune le 31 décembre mil neuf cent dix-neuf.

Volume 1

Folio 20

Case 3

Du Registre de population

L'an mil neuf cent dix-neuf, le vingt quatrième jour du mois d'Avril à dix heures du matin par devant Nous, Eugène Joassin, Echevin, remplaçant l'officier public de l'état-civil de la commune de Lamontzée, arrondissement judiciaire de Huy Province de Liège a comparu Joris Dyle, sage femme âgé de vingt trois ans, domicilié à Lamontzée la quel le nous a présenté un enfant

du sexe masculin né le jour d'aujourd'hui à une heure du matin en cette commune de Depas Maria, Labarthe, âgée de trente trois ans, domiciliée à Lamontzée et auquel elle a déclaré vouloir donner le prénom de Firmin Maurice, Ghislain

les dites déclaration et présentation faites en présence de Auguste Malvoz, secrétaire communal, âgé de cinquante neuf ans et de Terras Giloul, journalier, âgé de vingt-trois ans domiciliés à Lamontzée

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous l'enfant mentionné sous le n° 2 a été légitimé par le mariage de Marie Joseph Labarthe et Maria Lande Depas ses père et mère, lequel a été célébré le 27 août mil neuf cent vingt huit, devant l'officier de l'état-civil de Lamontzée, inscrit aux registres de l'état-civil

M. Malvoz, J. Giloul, E. Joassin, H. Labarthe, E. Joassin

de cette commune, sous le numéro quatre à Lamontzée, le quatre août mil neuf cent vingt huit l'officier de l'état-civil.

N° 3

NAISSANCE

de

Joseph Jean-  
Baptiste  
Stas,

L'an mil neuf cent dix-neuf, le premier jour du mois  
de septembre à dix heures du matin par devant Nous, Joseph Labye

Bourgmestre officier public de l'état-civil de la commune  
de Ramontzée arrondissement judiciaire de Huy

Province de Liège a comparu

Stas Eugène Joseph, ouvrier d'usine  
âgé de trente cinq ans, domicilié à Ramontzée

lequel nous a présenté un enfant  
du sexe masculin né hier à cinq heures

du soir en cette commune de lui déclarant et de son  
épouse Marie Alphonsine Josephine Dock, ménagère  
âgée de trente un ans, domiciliée à Ramontzée et auquel  
il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph  
Jean Baptiste

les dites déclaration et présentation faites en présence de Auguste Malvoz  
secrétaire communal, âgé de soixante ans et de M. de  
jacquet, maréchal ferrant, âgé de quarante sept ans  
domiciliés à Ramontzée

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous

Eugène Stas Malvoz et Jacques Labye

Volume 1

Folio 18

Case 6

du Registre de population

N°

1

NAISSANCE

de

Edmond Antoine  
Florent  
Mas

L'an mil neuf cent dix-neuf, le vingt-troisième jour du mois  
d'Octobre à onze heures du matin par devant Nous, Joseph Labye,  
Pouymesche officier public de l'état-civil de la commune  
Lamontzée arrondissement judiciaire de Huy,  
Province de Liège a comparu Jules Paschal Joseph Mas cultiva-  
teur, âgé de trente-cinq ans, domicilié à Lamontzée  
lequel nous a présenté un enfant  
du sexe masculin né Hier à onze heures  
du matin en cette commune et lui déclarant et de son  
épouse Hedine Marie Pochet, ménagère âgée de  
vingt-neuf ans, domiciliée à Lamontzée et auquel il  
a déclaré vouloir donner les prénoms de Edmond  
Antoine Florent

les dites déclaration et présentation faites en présence de Auguste Malvoz  
secrétaire communal, âgé de soixante ans et Joseph  
Charlotiaux, garde champêtre, âgé de soixante-un ans,  
domiciliés à Lamontzée

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous

J. Mas Malvoz J. Charlotiaux  
J. Labye

Volume 1

Folio 43

Case 6

du Registre de population

N° 5

RECONNAISSANCE  
de  
Jimmie Maurice  
Ghislain  
Depas

vingt deux mots rayés  
mots  
mots  
mots



Volume  
Folio  
Case

du Registre de population

L'an mil neuf cent dix-neuf, le huitième jour du mois  
de décembre à trois heures du soir par devant Nous, Joseph Labye,  
Bourgmestre officier public de l'état-civil de la commune  
Lamontzée arrondissement judiciaire de Huy  
Province de Liège a comparu Maria Depas, cabaretière âgée de huit ans,  
domiciliée à Lamontzée laquelle se reconnaît pour être la mère  
de l' enfant <sup>1 2 3 4 5 6</sup> qui a été inscrit sur les registres de l'état civil  
du sexe masculin né le <sup>7</sup> quatorzième <sup>8</sup> sept <sup>9</sup> sept <sup>10</sup> sept <sup>11</sup> sept <sup>12</sup> sept <sup>13</sup> sept  
de en cette commune d sous les prénoms de Jimmie  
Maurice Ghislain n° 2

14 15 16 17 18 19 20 21 22  
les dites déclaration et présentation faites en présence de Dont acte dressé sur le champ  
en la maison communale en présence de Alphonse Cypoul,  
journalier, âgé de cinquante quatre ans et de Jules Stas,  
Cultivateur, âgé de huit ans, domiciliés à Lamontzée.

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont signé avec nous  
Cypoul Alph., Depas Maria, J. Stas, J. Labye